

La Gazette du SMAELT

n°01



Edito

Les rivières des Collines du matin, comme la plupart des cours d'eau français, ont été, au fil des siècles, modelées par la main de l'homme et maîtrisées afin de satisfaire de nombreux usages, aussi bien à des fins économiques que ludiques.

Certains de nos cours d'eau portent encore aujourd'hui les stigmates d'aménagements passés impactant leur bon fonctionnement.

La Directive Européenne Cadre sur l'Eau, dans sa volonté d'atteindre le bon état des eaux, a induit dans les années 2000, une modification majeure des comportements en matière de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques associés.

Pour corriger les erreurs du passé et s'assurer du respect de la réglementation, élus et acteurs locaux du territoire se sont mobilisés et réunis autour de ce but commun « l'atteinte du bon état des eaux » au travers d'une structure unique de gestion des cours d'eau, le SMAELT.

C'est ainsi que depuis 2006, le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loise et la Toranche, œuvre pour une gestion cohérente et concertée des cours d'eau du territoire des collines du matin.

L'avenir de nos rivières étant l'affaire de tous, il est essentiel de pouvoir communiquer sur les actions et projets mis en œuvre par le syndicat et ses partenaires. La Gazette du SMAELT vous fera ainsi découvrir nos missions et moyens d'actions afin de partager ensemble cette belle aventure.

Bonne lecture

Véronique CHAVEROT
Présidente du SMAELT



La Charpassone, SMAELT 2019



CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

- 410 km²
- 425 km de cours d'eau
- 9 bassins versants, 1 fleuve
- Près de 42 000 habitants
- Sources : Monts du Lyonnais
- Exutoire : fleuve Loire



La Charpassone
aux ruines du Donzy, SMAELT 2019

L'usage dominant et quasi-exclusif de la vallée de la Loire forézienne se fonde sur une agriculture intensive valorisant ainsi les riches terres alluviales au travers d'un réseau d'irrigation patrimonial.

Le territoire d'intervention du syndicat s'étend des Monts du Lyonnais à la plaine du Forez, au cœur du département de la Loire, rive droite du fleuve Loire.

Il couvre les bassins versants de la Revoute, du Bernard, des Odiberts, du Chanasson, de la Loise, du Soleillant, du Garollet, et de la Toranche.

La singularité de ces cours d'eau réside dans le relief dans lequel ils évoluent.

Prenant leurs sources sous le versant ouest des Monts du Lyonnais, les rivières des collines du matin peuvent présenter un caractère torrentiel en cas de crue dans la zone de piémonts où les pentes sont abruptes. Elles poursuivent leur parcours en rejoignant la plaine du Forez, vaste étendue à la très faible pente où elles retrouvent paisiblement leur exutoire, le fleuve Loire.

LES RIVIÈRES DES COLLINES DU MATIN, ATYPIQUES ET FRAGILES

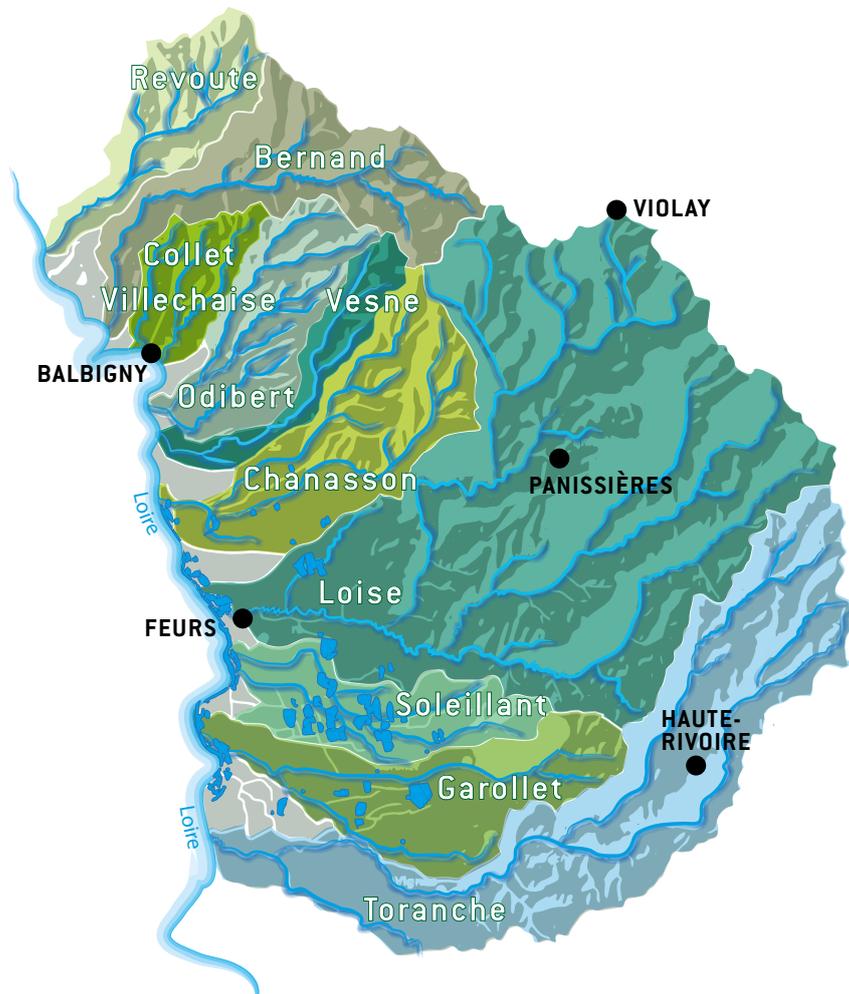
L'environnement et les paysages ruraux et agricoles des têtes de bassins versants sont caractéristiques des Monts du Lyonnais.

Les habitats sont assez dispersés en dehors des principaux bourgs et les espaces ruraux sont majoritairement consacrés aux prairies et fourrage destinés à l'élevage. Le relief marqué accueille des espaces boisés et naturels.

Le contraste est important avec la vaste plaine alluviale de la Loire, où l'eau est omniprésente. On la retrouve sous forme de fleuve, gravières, forêts alluviales, étangs, fossés et canaux.

L'usage dominant et quasi-exclusif de la vallée de la Loire forézienne se fonde sur une agriculture intensive valorisant ainsi les riches terres alluviales au travers d'un réseau d'irrigation patrimonial.

Les villes principales, Feurs et Balbigny, et les principaux bourgs, bordent la plaine alluviale, marquant la limite lit mineur/lit majeur du fleuve.





Comité de pilotage du contrat territorial Bernard Revoute
Loise Toranche, SMAELT 2019

L'OUTIL «CONTRAT TERRITORIAL» UNE RÉPONSE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

LES ENJEUX DU TERRITOIRE



► QUANTITÉ ET QUALITÉ DE L'EAU

C'est l'enjeu principal du territoire !

Les sources de pollutions susceptibles d'altérer la qualité du milieu aquatique du territoire ont comme principale origine les rejets en lien avec l'assainissement collectif, l'activité agricole et les pollutions diffuses. Les altérations s'observent sur la qualité physico-chimique mais également biologique. Or, le régime hydrologique des cours d'eau apparait particulièrement défavorable au maintien d'une bonne qualité générale des milieux. En effet malgré des débits soutenus en début et fin d'année les étiages des cours d'eau sont très marqués. Cette situation naturelle, en lien avec le contexte hydro-climatique local, la faible superficie des bassins versants et le contexte géologique (sols drainants dans les hauts bassins versants) est accentuée, ponctuellement par certains prélèvements. Les conditions hydrologiques naturelles sont donc peu favorables à la dilution des flux polluants et à la préservation des milieux.

En effet malgré des débits soutenus en début et fin d'année les étiages des cours d'eau sont très marqués.

► LES MILIEUX AQUATIQUES

Ils sont diversifiés et aux caractéristiques contrastées. Les grands et moyens cours d'eau (Loise, Toranche) prenant leur source dans les Monts du Lyonnais sont les plus préservés et offrent une richesse biologique et patrimoniale intéressante pour le territoire. Les petits cours d'eau de plaine, aux bassins versants étroits et souffrant d'étiages sévères sont quant à eux totalement anthropisés. Ils s'écoulent dans la plaine de manière rectiligne, au travers des réseaux d'étangs et de fossés.

► LE RISQUE INONDATION

Les rivières des collines du matin sont soumises à des phénomènes de crue différents. Les crues simples du fleuve Loire ou de ses affluents qui ont un impact localisé sur leurs bassins versants et les épisodes pluvieux conjuguant « crue de la Loire » et « crue de ses affluents ».

Cela a notamment été le cas, en novembre 2008, lorsque le territoire a dû faire face à l'une des plus fortes crues connues et enregistrées dans la Loire et dont les conséquences marquent encore aujourd'hui les esprits.

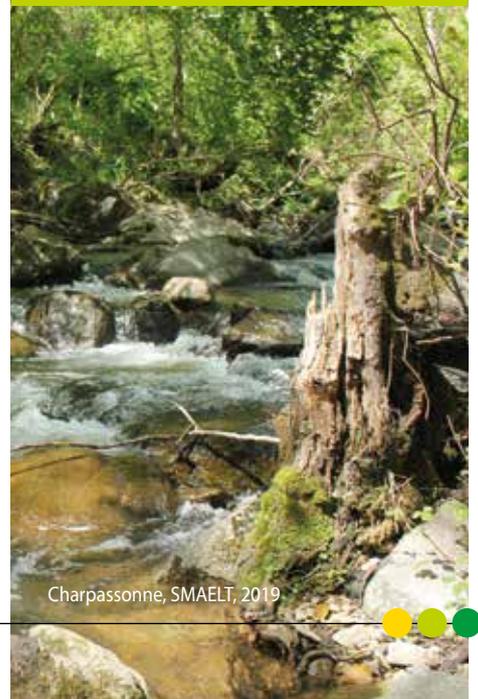
► LA COMMUNICATION - SENSIBILISATION

Considérant la multitude d'usages liés aux cours d'eau du territoire, les foréziens connaissent bien ce patrimoine naturel. Il fait en effet partie intégrante de leur environnement qu'ils côtoient quotidiennement. Il est donc essentiel de pouvoir communiquer auprès du grand public, collectivités, professionnels et scolaires sur ce patrimoine commun, afin d'apprendre à mieux le connaître et en apprécier encore plus ses richesses, atouts et fragilités.

Pour répondre aux enjeux du territoire, les élus se sont engagés dans la mise en œuvre d'un plan de gestion appelé « Contrat territorial Bernard Revoute Loise Toranche » sur la période 2017-2021. Outil d'aide à la décision, il propose des actions portant sur **la restauration de la fonctionnalité des milieux, la gestion de la ressource, l'amélioration de la qualité de l'eau et la communication et sensibilisation du public.**

Le financement des projets est possible grâce aux contributions des deux Communautés de Communes membres du syndicat et aux subventions des partenaires financiers du contrat (Agence de l'eau Loire Bretagne, Départements de la Loire et du Rhône, Région Auvergne Rhône-Alpes, Etat au titre de l'Atelier Chantier d'Insertion).

Le contrat confère ainsi au syndicat les moyens d'action nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.



Charpassonne, SMAELT, 2019

LES ACTEURS DU CONTRAT

Le syndicat, structure unique pour la gestion des cours d'eau



Les élus sur le Gué de la Brosse sur le Pont Lyonnais, SMAELT, 2016

ORGANE DÉCISIONNEL

Le Comité syndical

Composé de 18 élus (11 de la Communauté de Communes de Forez Est et 7 de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais), il prend les décisions sur les orientations et projets portés par la structure.

Véronique CHAVEROT

Présidente
Maire de Violay
Vice-Présidente délégué
au Tourisme -
Département de la Loire

Georges REBOUX

1^{er} Vice-Président
2^{ème} adjoint à la mairie
de Feurs

Christian FAURE

2^{ème} Vice-Président
Maire d'Essertines-en-Donzy
Vice-Président délégué aux
Déchets – CC de Forez Est

André PUPIER

3^{ème} Vice-Président
1^{er} adjoint à la mairie de
Virigneux

Gilles CHAVEROT

4^{ème} membre du bureau
Adjoint à la commune de
Haute-Rivoire

Pascal VELUIRE

5^{ème} membre du bureau
1^{er} adjoint à la mairie
d'Epercieux-Saint-Paul

EQUIPE TECHNIQUE ET ADMINIS- TRATIVE

Anne-Sophie GAUMOND

Directrice
direction@smalt.fr

Laurence BRUCHET

Secrétaire-Comptable
secretariat@smalt.fr

Pascale ODIN et Sandra SUCHAIL

Secrétaires-Comptables
remplaçantes
secretariat@smalt.fr

Julien GRASSOT

Technicien de rivières
technique@smalt.fr

La Charpassonne, SMAELT 2019



► LES ACTEURS LOCAUX ET PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Le syndicat n'est pas seul à agir en faveur des cours d'eau du territoire. Un nombre important d'acteurs gravite et œuvre quotidiennement pour préserver ce patrimoine naturel :

- Les partenaires techniques sont les Fédérations de Pêche, les Chambres d'Agricultures, les services de la Police de l'eau au travers de l'Agence Française pour la Biodiversité et des services de l'Etat ;
- Les acteurs locaux comptent en leur rang les associations de pêche et de protection de l'environnement locales, les exploitants agricoles, les collectivités, le grand public ;
- Les partenaires financiers sont l'Europe, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Auvergne Rhône-Alpes, les Départements de la Loire et du Rhône...



Lionel PEYRUC

Chef d'équipe
technique@smalt.fr

Michel BOUCHET

Chef d'équipe adjoint

EQUIPE RIVIÈRES



Équipe rivières sur le Panissières, SMAELT 2019

► VOUS AVEZ DIT « ATELIER CHANTIER D'INSERTION » ?

Le syndicat dispose d'un agrément « Atelier Chantier d'Insertion » dispensé par les services de la DIRECCTE. Il confère au syndicat le statut de « Structure d'Insertion par l'Activité Economique » dont le but est d'aider et accompagner les personnes éloignées de l'emploi à repartir sur le marché du travail. Les agents rivières sont ainsi recrutés sous couverts de « Contrats à Durée Déterminée d'Insertion » allant de 4 à 24 mois.



Travaux de restauration du Pont Lyonnais, SMAELT 2019

LES PREMIERS PAS DU CONTRAT

► BILAN À MI-PAROURS

Le Contrat Territorial Bernard Revoute Loise Toranche a été lancé en 2017. Depuis, d'importants projets se sont concrétisés, tels que les travaux de restauration de la continuité écologique sur le Bernard, de restauration éco-morphologique du Thoron, les animations scolaires ou encore l'animation du volet agricole. La même dynamique se poursuit sur 2019, qui voient se développer les actions de communication auprès du grand public et partenaires de la démarche.



LA RESTAURATION DES MILIEUX

► GESTION DE LA VÉGÉTATION

La restauration des boisements en bords de cours d'eau relève des compétences de l'équipe rivières et comprend l'abattage d'arbres vieillissants, l'enlèvement d'embâcles, l'aménagement des berges en génie végétal ou encore la mise en défens des berges (pose de clôtures, abreuvoirs et passerelles bois destinés à protéger les cours d'eau).

Depuis 2017, l'équipe est intervenue sur le Pont Lyonnais, l'axe amont de la Toranche dans les Monts du Lyonnais, le Panissières, le Collet à Balbigny ou encore le Bernard (travaux en cours en 2019) soit au total près de 40 km de cours d'eau restaurés.



Passerelle bois sur le Thoron
SMAELT 2019



Placettes expérimentales de lutte contre la Renouée du Japon, SMAELT 2019



La Vesne, SMAELT 2019

► RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

La continuité écologique a deux dimensions : l'une longitudinale, à laquelle font obstacle, principalement les seuils et ouvrages en rivières et l'autre latérale, à laquelle font obstacle les digues ou enrochements par exemple.

Le territoire comptant plus de 500 obstacles à la continuité écologiques, une sélection d'entre eux, jugée prioritaire, devrait être ainsi supprimé ou aménagés afin d'aider à la restauration de la qualité des milieux.

► LUTTE CONTRE LA RENOUÉE DU JAPON

Depuis 2012, le syndicat entretient chaque année, par une fauche et un arrachage répétés, plusieurs petits massifs de Renouée du Japon sur le Soleilant, la Loise et le Garollet.

Le syndicat a également intégré le programme d'expérimentations de lutte contre la renouée du Japon mis en œuvre dans le cadre de stratégie Départementale de lutte contre la Renouée du Japon du Département de la Loire.

► DES TRAVAUX POUR LA VESNE

Suite à l'état des lieux et au diagnostic de l'hydro-morphologie du bassin de la Vesne en 2018, une première phase de travaux devrait voir le jour en 2020. Sous réserve de l'obtention des financements et autorisations réglementaires nécessaires, elle devrait concerner l'aménagement de la berge rive droite de la Vesne au niveau de l'ancienne décharge de Pouilly-les-Feurs et la création d'un piège à sédiment au niveau du lieu-dit « les Barges » à Epercieux-Saint-Paul.



TENEUR DES TRAVAUX

- Remise du cours d'eau dans son lit naturel ;
- Restauration de la ripisylve (abattage, recépage, plantations...);
- Mise en défens des berges et des zones vulnérables (ripisylve, mare, source) : pose de clôtures électriques et d'abreuvoirs (deux abreuvoirs gravitaires et 4 pompes à museaux) ;
- Pose de passerelles pour permettre au bétail et aux véhicules agricoles de traverser le cours d'eau en fond de vallon, au niveau de la zone humide, sans la piétiner (passerelles bois, passage aménagé avec PEHD).

COÛTS ET FINANCEMENT DU PROJET

Coût total des travaux > 40 607.81 € TTC

Financement > 60% Agence de l'Eau Loire Bretagne
> 20% Département du Rhône
> 20% SMAELT

ZOOM SUR LE PROJET DE RESTAURATION ÉCO-MORPHOLOGIQUE DU THORON



► GENÈSE DU PROJET ET CONCERTATION PRÉALABLE

Le projet de restauration du Thoron a vu le jour en mai 2017 suite à une première réunion de présentation des travaux envisagés aux principaux acteurs concernés (exploitants, propriétaires, Chambre d'Agriculture et Fédération de pêche du Rhône, CEN Rhône-Alpes et FRAPNA Rhône, Police de l'Eau). Cette rencontre a permis de valider un projet commun, acceptés par tous car adaptés aux usages et aux milieux.

Les travaux ont consisté à replacer le cours d'eau dans son lit naturel, le faisant de nouveau traverser la zone humide présente en fond de vallon. Ils se sont accompagnés de mesures complémentaires, compatibles avec l'activité agricole présente sur le site, afin de protéger la zone humide et le cours d'eau. Après 10 mois d'instruction du dossier loi sur l'eau et 15 jours d'enquête publique en juin 2018, les travaux ont eu lieu entre septembre et décembre 2018.



Le Thoron dans son fond de vallon



Aménagement de passerelles bois permettant au troupeau de traverser le cours d'eau sans le piétiner

Le projet du Thoron est le fruit d'une concertation étroite entre les acteurs de terrains et partenaires institutionnels et techniques.



Aménagement d'un abreuvoir gravitaire alimenté par un panneau solaire



Aménagement d'un abreuvoir et mise en défens des berges du Thoron

LE VOILET AGRICOLE

► LE PARTENARIAT AVEC LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Compte tenu des enjeux liés aux pollutions d'origine agricole constatées sur le territoire, il était essentiel d'intégrer un volet agricole au Contrat territorial. L'objectif était de disposer d'outils adaptés à la modification des pratiques agricoles afin de contribuer à la réduction de leur impact sur le milieu.

Depuis 2018, l'animation du volet agricole est co-portée par les Chambres d'Agriculture de la Loire et du Rhône et l'animatrice du Contrat. Les actions proposées s'orientent principalement sur la réalisation de diagnostics d'exploitations et par la mise en place d'accompagnement individuel et collectif. Les sujets traités s'orientent sur la vie des sols, la gestion des haies et ripisylve, les méteils, le non labour et semi-direct ...



Réunion de lancement du volet agricole à Haute-Rivoire, SMAELT 2019

► BILAN DES PREMIÈRES ACTIONS AGRICOLES

- 2 réunions de lancement en 2018
- 15 diagnostics agricoles réalisés : 6 dans la Loire, 9 dans le Rhône
- 3 journées techniques sur les méteils et semences en AB, le pilotage de l'irrigation et l'agriculture biologique (à venir à l'automne prochain)
- Suivi des Programme Agro-Environnementaux et Climatiques de la Plaine du Forez et des Monts du Lyonnais
- 3 exploitants engagés sur des expérimentations sur le maïs en semi direct et sans labour



Formation à la gestion des haies, SMAELT 2018

► L'ACCOMPAGNEMENT DU GIEE DES QUATRE SAISONS

Un groupe d'agriculteurs des Monts du Lyonnais, membres de la CUMA des Quatre Saisons, s'est réuni au sein d'un Groupement d'Intérêt Ecologique et Ecoomique afin de travailler collectivement sur l'amélioration de la vie des sols et la valorisation du bois issu de l'entretien des abords de parcelles (haies et ripisylves).

Différentes méthodes de valorisation sont à l'étude : énergie, litière, méthanisation, compostage.

L'accompagnement du projet au titre du volet agricole du Contrat territorial a permis le financement d'une formation à l'entretien et la valorisation des haies et ripisylves, dispensée par la Mission Haie ainsi que d'analyses de sols, nécessaires au suivi scientifique des expérimentations portées par les exploitants les plus dynamiques.

Différentes méthodes de valorisation sont à l'étude : énergie, litière, méthanisation, compostage.

COM-MUNICATION ET SEN-SIBILISATION



Animations scolaires au bord de la Charpassone SMAELT 2019

► LE RETOUR DES ANIMATIONS SCOLAIRES

Depuis 2017, les animations scolaires sur le thème de la rivière sont relancées. A ce jour :

- 8 écoles du territoire dont 16 classes ont pu bénéficier des animations
- 1 classe à participé au concours « Rivières d'Images et Fleuve de mot ».
- Prestataire : France Nature Environnement (anciennement FRAPNA Loire)

2018-2019 DU NOUVEAU SUR LA COM'!

◀ **MARTY**
nouvelle mascotte

LE LOGO ►
modernisé

SMAELT

SITE INTERNET ► www.smaelt.fr





La Loire à Feurs au matin
de la crue du 2 novembre 2008

LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION

Avant le 1^{er} janvier 2018, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombait aux collectivités. Les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités pouvaient s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en était spécifiquement responsable.

Or, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM du 27 janvier 2014), a attribué aux communes, une nouvelle compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Cette compétence est transférée de droit aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui peuvent à leur tour la confier à des groupements de collectivités tels que le SMAELT.

Au 1^{er} janvier 2018, le syndicat a donc pris la compétence GEMAPI. Conscients du rôle que le SMAELT doit désormais assumer, les membres du Comité syndical ont néanmoins souhaité étudier plus précisément le risque inondation présent sur le territoire, au travers d'un stage de 4 mois de niveau universitaire de mai à septembre 2019 afin de connaître plus précisément :

- le niveau de risque et la vulnérabilité du territoire ;
- les acteurs concernés et à quel degré ;
- les moyens techniques, humains et financiers mobilisables pour assumer convenablement cette compétence.

L'objectif à terme est de définir une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation qui soit adaptée au territoire et aux acteurs et qui permet une coordination des actions en cas de crue.



NOUS CONTACTER ET NOUS SUIVRE

Par courrier, à l'adresse :

SMAELT
11, avenue Jean Jaurès
42110 FEURS
04 77 26 31 44

Retrouvez toute l'actualité du syndicat sur :

Facebook **SMAELT Loire Toranche**
Site Internet **smaelt.fr**

